

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Chloé Bergeron

<https://www.cadre21.org/membres/033d84eed035dfb8ef790a6d>

Date d'obtention : 2023-09-18 20:01:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La plainte ou déposition doit venir d'un.e victime ou témoin à l'intérieur des limites de l'école. Toute plainte, déposition ou inquiétude formulée par un tiers externe ou par rapport à des événements qui se seraient déroulés en-dehors des heures d'école doit être adressée directement au corps policier local. La méthode Sexto vise à rendre l'intervention plus efficace en cas de possession ou de trafic de pornographie juvénile afin de protéger les victimes, et d'éviter de judiciaireiser le processus. Il est d'une importance capitale de ne pas chercher à visionner du matériel de pornographie juvénile contenu dans le téléphone d'un jeune. Le simple fait d'y être exposé consiste en un acte criminel. S'en tenir à la description verbale des photos ou vidéos par les victimes, perpétrateurs ou témoins. La trousse d'intervention Sexto permet de prendre action de façon sûre et uniforme auprès jeunes des écoles secondaires au Québec, notamment parce qu'elle fournit des balises claires sur les mesures à adopter, en fonction de comment se présente une situation de sextage.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais développer de meilleurs réflexes quant aux actions immédiates à prioriser, à éviter et au discours à tenir envers la ou les victime.s, le ou les perpétrateur.s et le.s témoin.s. Je serai également mieux en mesure de justifier la procédure appliquée auprès des jeunes, des parents et du personnel de l'école.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- Ne pas visionner ni même être exposée involontairement au matériel pornographique
- Ne pas questionner le ou la jeune en possession de matériel pornographique qui montre des intentions malveillantes ; m'en tenir au protocole de la trousse Sexto et laisser le travail d'interrogatoire aux policiers
- Accompagner la ou les victime.s avec bienveillance et sans jugement, en respectant les étapes de la trousse Sexto qui a été réfléchi à cet effet.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

